

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XV^e Volume.
N^o 7. — Juillet 1893.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesses devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE PAYEN — TH. NOUVIAN, SUCCESSEUR
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1893

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemmin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Thirion.
Vice-Présidents.....	Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général.....	Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Lebrasseur.
Secrétaire.....	Legras.
Secrétaire pour l'Apiculture.....	Hardret.
Trésorier.....	Choquet (Jules)
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Deslandes père.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier. Simon Compiègne. Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Salot, Tassin, Testard, Vaudier, Leclerc (Léon).

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Arrachart.
CREIL. — *Président* : M. Pauquet. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Richard-Mallet. *Délégués* : MM. Coutard père et Notaire.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Jolibois. *Secrétaire* : M. Grélez. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Secr.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

Le Concours entre les Elèves des Ecoles primaires aura lieu le Jeudi 10 Août prochain, à neuf heures du matin, à l'Ecole du chef-lieu de canton.

Nous prions instamment MM. les Membres du Jury de vouloir bien se réunir à la date ci-dessus, à l'Ecole du chef-lieu, pour procéder à ces examens.

CONCOURS TRIMESTRIEL

DU DIMANCHE 6 AOUT 1893

LÉGUMES, FLEURS ET FRUITS

Des médailles de vermeil et d'argent seront mises à la disposition du Jury.

Les Sociétaires désirant y prendre part sont priés d'en informer M. le Secrétaire-Général, avant le 1^{er} août.

Un autre Concours aura lieu le premier Dimanche de Novembre.

Nous rappelons que des Visites de Jardins pourront être faites pendant l'année 1893, chez les Membres de la Société qui en feront la demande.

S'adresser à MM. les Présidents des Sections, ou au Secrétaire-Général.

Les Garçons Jardiniers qui désirent subir l'examen et obtenir le Diplôme de la Société sur les aptitudes professionnelles, sont priés de se faire inscrire au Secrétariat-Général, avant le 1^{er} Octobre prochain.

XV^e VOLUME. — N^o 7. — JUILLET 1893.



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice :

SHAS



0 000000 050241

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 2 JUILLET 1893.

PRÉSIDENCE DE M. MOREL, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.

Sont admis membres de la Société :

Madame PAYEN, dame patronesse, à Senlis ;

MM. BONNEFIS, à Senlis ;

LÉON SAGNY, id.

Sont présentés :

Madame DURU, dame patronesse, à Barbery (par M. Lozet) ;

MM. BÉRY, jardinier à Pont-Ste-Maxence (id.) ;

ENCHÉRY, propriétaire à Orry-la-Ville (par M. Thirion) ;

NOUVIAN, imprimeur à Senlis (id.) ;

PILLOIS (RAYMOND), jardinier chez M. Menier, à Chamant (par M. Bernard) ;

PILLOIS (FÉLIX), jardinier chez M. Troncain, à Senlis (par M. Bernard).

MM. Thirion, président, et Brochon, vice-président, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Sont déposés sur le bureau :

4° Le Programme du Congrès des Sociétés savantes en 1894 ;

2° Les Discours prononcés au Congrès, en 1893 ;

3° *Contribution à l'Histoire naturelle du Hanneton; mœurs et reproduction*, par M. Xavier Raspail (hommage de l'Auteur) ;

4° Note sur la treizième Exposition internationale de Gand, par M. Ch. Joly ;

5° *Note sur quelques Arbres géants du Portugal*, par M. Ch. Joly (hommage de l'Auteur) ;

6° *Culture du Pêcher en espalier*, par M. Couturier.

A l'unanimité, l'assemblée vote de vifs remerciements à MM. Raspail-Joly et Couturier, pour les marques de sympathie qu'ils montrent envers la Société.

M. Thirion est prié de faire un rapport sur le livre de M. Raspail, et M. Lozet sur celui de M. Couturier.

7° Les catalogues de MM. Baillièrre, à Paris, — Cappe et fils, au Vésinet, — Cauvin-Ivose, à Paris, — Martin, à Paris-La Chapelle.

8° Dictionnaire d'horticulture, par Bois, librairie Klincksieck, rue des Ecoles, à Paris.

9° Les programmes des Expositions de :

Chaumont (Haute-Marne), du 18 au 20 novembre.

Nogent-sur-Marne, du 3 au 11 septembre.

Lisieux, fin juillet.

Orléans, du 23 au 15 août.

M. le Président rend compte des démarches faites par M. le vice-président Brochon, pour faire obtenir à la Société la subvention qu'elle n'avait pas reçue en 1892.

Par suite de ces démarches, et grâce au concours de M. Gaillard, député, M. le Ministre a bien voulu revenir sur cette décision en accordant à notre Société une subvention extraordinaire de 500 francs, ainsi que nous l'annoncent la lettre de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 22 juin 1893, et celle de M. le Sous-Préfet de Senlis, en date du 28 juin 1893.

Les plus vifs remerciements sont adressés à M. Brochon, vice-président, à M. Gaillard, député, pour le dévouement avec lequel ils ont soutenu les intérêts de la Société.

La Société est heureuse, en cette circonstance, d'envoyer tous ses sentiments de reconnaissance au Gouvernement de la République et à M. le Ministre de l'Agriculture, qui ont bien voulu leur accorder cette haute marque de sympathie.

Sur le rapport de M. le Secrétaire-Général-Adjoint, les propositions du Conseil d'administration sont adoptées, savoir :

1° Le concours entre les élèves des écoles aura lieu le jeudi 10 août, à neuf heures du matin ;

2° Sont nommés membres de la Commission d'examen : MM. THIRION, BROCHON, TESTARD ;

3° Il sera inséré, dans les journaux de l'arrondissement, une note annonçant que la Société tient à la disposition de toute personne, en faisant la demande, des greffes d'arbres fruitiers à cidre. Ces greffes seront données gratuitement, suivant l'ordre d'inscription des demandes.

M. le Secrétaire-Général donne lecture de quelques articles de Bulletins des Sociétés correspondantes ; ces articles seront insérés, au fur et à mesure, au Bulletin, dans les extraits de la correspondance.

M. Lozet fait une conférence sur la greffe en approche, et les soins à donner aux corbeilles et plates-bandes après la plantation.

La séance est levée après le tirage de la tombola.

Apport.

M. MAUFRAS : Œillets de semis variés (fleurs coupées). —
Remerciements.

Erratum.

Le Lot de Navets, figurant aux apports du mois de juin, a été à tort attribué à M. Frigault (Gordien). Ce Lot provenait du jardin de la Société.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Creil.

RÉUNION DU 11 MAI, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. PAUQUET,
A VILLERS-SAINT-PAUL.

A deux heures, le 11 mai, les membres du bureau de la Section de Creil, se réunissaient à la mairie de Villers-Saint-Paul.

Étaient présents, une trentaine d'habitants et d'élèves de l'école des garçons, MM. Chaillier, instituteur, et M. Lozet, professeur.

La séance ouverte, M. Pauquet, président, donne la parole à M. Lozet, qui entretient son auditoire des soins et opérations à donner aux arbres et arbrisseaux fruitiers, pendant la végétation.

Ensuite, la réunion, augmentée de dames, se rend dans le jardin de M. Pichon, horticulteur-pépiniériste, vice-président. Dans ce jardin, le professeur reprend son cours et continue ses démonstrations sur le fait même, ce qui intéresse vivement l'assemblée pendant cette seconde partie pratique du cours.

A cinq heures, M. le Président félicite le professeur et lève la séance.

Sont présentés, par MM. Thuillot et Pichon, pour faire partie de la Section de Creil :

MM. LACHASSAIGNE, propriétaire, à Villers-Saint-Paul.

LENOIR (Paul), jardinier, id.

CHAMBRELANT (Albert), boulanger, id.

SÉANCE DU 25 JUIN 1893.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pichon, vice-président.

Sont présents à l'ouverture : MM. Richard-Mallet, Berger (Sylvain), Lachassaigne, Boblet, Coutard père, Coutard fils, Lozet.

Sont excusés : MM. Pauquet, Coquatrix et E. Thuillot.

M. Lozet, professeur, traite dans sa conférence de :

1° L'écussonnage de printemps sur les rosiers ;

2° La bouture de l'œillet.

Ensuite, la Section admet définitivement membres de la Société :

MM. LACHASSAIGNE, propriétaire, à Villers-Saint-Paul.

LENOIR (Paul), jardinier, id.

CHAMBRELANT (Albert), boulanger, id.

A trois heures trois quarts la séance est levée.

Le rapport sur les visites des jardins chez M. Hurst, à Gouvieux, et chez M. Maufra, jardinier-chef chez M^{me} la comtesse de Clinchant, à Saint-Firmin, seront insérés au prochain Bulletin, avec les décisions prises par le Conseil d'administration sur les récompenses à accorder.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Le Pétrole et les Insectes. — M. Ch. Lambert, de la Société d'horticulture de Saône-et-Loire, a fait à cette Société la communication suivante :

Je viens vous informer du résultat de l'expérience que j'ai faite dans mon jardin, à Saint-Cosme, et qui consistait à asperger les arbres fruitiers pour les préserver de l'atteinte des hannetons.

J'ai fait un mélange composé de dix litres d'eau et d'un verre de pétrole raffiné, soit environ une partie de pétrole pour quarante parties d'eau.

J'ai eu soin de bien battre ce liquide, afin que le mélange puisse se faire, et, avec une seringue à pulvérisation, j'ai aspergé deux cerisiers.

Je n'ai fait cette opération qu'une seule fois, et, depuis, ces deux arbres ont été débarrassés des hannetons, en même temps que des pucerons qui les ravageaient.

Et, par contre, un prunier, tout à côté, a été complètement dévoré.

J'en conclus que le pétrole employé comme ci-dessus éloigne les hannetons et débarrasse les arbres des insectes qui les rongent, tel que le puceron, par exemple.

J'ai aspergé également mes rosiers ; les chenilles et les différents insectes qui nuisent à l'éclosion des boutons ont également disparu après une seule application.

Il y a deux ans, j'avais des pommiers en rideau qui étaient ravagés par le puceron lanigère.

Pendant l'hiver, j'ai ouvert les plaies que cet insecte avait faites à ces arbres, j'ai fait un fort badigeon de pétrole pur et, depuis cette époque, l'insecte a disparu, et mes arbres, qui allaient infailliblement périr, se portent bien et sont actuellement, pour la plupart, couverts de fruits.

Il y a quelques années, j'ai constaté un résultat singulier, et cela sans le chercher :

J'avais un jardin, aux Eschavannes Saint-Marcel, qui était ravagé par les courtillières.

Je me bornais à les chasser par les moyens connus, quand, un jour, mon jardinier (par hasard) employa du fumier imprégné de l'odeur du pétrole ; voici comment :

J'avais fait étendre de la paille sur une assez grande quantité de fûts de pétrole que j'avais en magasin (deux mille environ), et, chaque jour, on arrosait la paille pour entretenir les fûts bien frais et éviter le coulage.

Lorsque ces fûts furent tous sortis du magasin, on ramassa la paille et on la mit simplement sur le fumier.

Cette paille communiqua au fumier l'odeur du pétrole, et,

au printemps, c'est-à-dire quatre ou cinq mois après sa sortie du magasin, on étendit le tout, fumier et paille, dans le jardin, et tout fut enfoui en terre par la bêche.

Depuis cette époque, dans cette partie du jardin, on ne revit plus de courtillières.

Il serait peut-être bon que ces résultats obtenus par le pétrole fussent connus ; vous pouvez donc les communiquer, en en garantissant l'authenticité.

(*L'Horticulteur chalonais*).

*
* *

Culture de la reine-marguerite à contre-saison. — Pour obtenir la floraison de la Reine-Marguerite à contre-saison, voici après expérience, le procédé que j'emploie.

A partir de la fin de juin jusqu'à novembre, je tiens à mi-ombre, assez loin du verre, en serre tempérée chaude, c'est-à-dire en serre où l'on peut conserver les *Coleus* pendant l'hiver, des terrines remplies de terre de bruyère, passée au crible, ayant même déjà servi, mais sèche et très sableuse. J'y sème les graines que je couvre légèrement avec du sable ordinaire après les avoir arrosées et laissées ressuyer. Je pose un verre dessus pour activer la levée des graines en la rendant simultanée et pour pouvoir employer les mêmes terrines sans changement de terre pour les repiquages.

Ceux-ci se font, le premier, aussitôt que les semis, étant tout petits, ont jeté leurs enveloppes, et le deuxième au bout de quelques jours. On a bien soin alors de pincer l'extrémité de la racine, d'enfoncer les jeunes plants jusqu'aux cotylédons et de ne pas les arroser, sauf à leur donner un léger coup de seringue une fois par jour. On peut les laisser quinze jours à trois semaines avant de faire le troisième et dernier repiquage. On peut changer de terrine pour mieux distancer les semis qu'on traite de même qu'au commencement pendant près de deux mois encore avant de les planter dans de petits godets n° 7.

Maintenant, on cesse de seringuer, sauf quand il y a du soleil et on donne un léger bassinage additionné de jus de tabac. Cette dernière opération est absolument nécessaire chaque fois qu'on voit les pucerons se mettre sur les plantes. Une fois les jeunes pieds repotés, on peut les approcher du verre et on a soin de n'arroser que la terre dans les pots et très modérément, sans mouiller le cœur des plantes. On emploie toujours la terre ci-dessus indiquée pour les repotages.

Le troisième et dernier repotage se fait dès que les petits pots sont bien garnis de racines, dans des pots n° 40 pour l'hiver, et ensuite n° 42 à bord de préférence.

Maintenant il faut de la chaleur, mais jamais d'air, sauf au printemps. On tient ensuite un plus plus au frais au fur et à mesure que les plants montent. Celles-ci supportent bien, à partir du mois d'avril, l'engrais chimique (*Jeannel* ou floral) à dose très légère. A la fin de l'hiver, on peut se passer du deuxième repotage en dépotant sur couches pas trop chaudes ; les racines sont très délicates. De même, on évite de placer dans les serres trop près des tuyaux ou de la chaudière. Une bonne couche moitié fumier, moitié feuilles, avec réchaud, toujours entretenue garnie de 15 centimètres environ de terreau tenu à l'abri, mélangé d'un quart de sable ordinaire, leur convient bien. Les plantes doivent être à 20 centimètres du verre ; celles qui montent à fleur prennent plus de force. Il faut aussi hausser les coffres quand elles s'élèvent et ne pas leur marchander les bassinages souvent additionnés de nicotine.

Quand il y a une belle journée à prévoir, on donne de l'air au fur et à mesure que le soleil prend de la force. On ferme les coffres de bonne heure le soir et on les couvre la nuit avec des paillasons. Une fois les plantes fleuries, on peut s'en servir absolument comme au mois d'août. Il est encore bon, soit sur couche, soit en pots, de remuer quelques fois la surface de la terre avec les doigts ou avec une étiquette pour tenir

toujours les racines en activité. On pince les feuilles gâtées près de la tige, tant pour ôter l'humidité qui, malgré tous les soins, survient quelquefois par l'effet des changements trop brusques de la température, que pour enlever les pucerons qui se cachent sous les feuilles et qui, là, sont souvent à l'abri de la nicotine.

Voilà la marche que je suis pour ma culture de Reines-Marguerite à contre-saison. Avec de la patience et des petits soins on arrive à faire fleurir ces plantes au bout de cinq, six ou sept mois, selon la variété ou le coloris. En agissant comme je viens de le dire, on peut avoir des fleurs pendant tout l'hiver.

Les meilleures variétés que je recommande sont la *R. M. Victoria*, ensuite la *R. M. naine* et la *R. M. pyramide à fleurs de Chrysanthème*. J'espère même qu'on verra de ces plantes très belles d'ici à quelques années et cultivées sans rempotage dans des boîtes ou même en serres ou en bâches de construction moderne.

SCHWARTZ.

(*Moniteur d'horticulture*).

*
**

Remède contre la maladie des oignons. — Lorsque les temps sont pluvieux et humides, les cryptogames parasites se développent à l'infini et causent des dégâts considérables à l'horticulture. Dans l'arrondissement de Reims, on a constaté la présence d'un champignon parasite se développant avec une extrême rapidité sur les échalotes, oignons et ails. Après bien des recherches, on est arrivé à trouver un remède simple et facile pour atténuer les ravages, et même de prévenir le développement de ce cryptogame, si toutefois on n'attend pas que les cultures soient complètement envahies.

Ce remède consiste à prendre du soufre en poudre et à le répandre sur les plantes au moyen du soufflet pulvérisateur. Les divers soufflets dont on se sert pour souffrir la vigne sont excellents pour cet usage. Comme pour la plupart des crypto-

games, si l'air est chaud et sec, leur propagation s'arrête; au contraire, lorsque le temps est humide et chaud, la maladie fait des ravages considérables et rapides.

(*Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans et du Loiret*).

*
**

Kermès des Ecorces. — Le Kermès des Ecorces, vulgairement appelé « tigre sur bois », est un parasite fort habituel des arbres. Pour s'en débarrasser, on mélange de la gélatine ou de la colle de peau à du sulfure de calcium et à de la nicotine, de manière à obtenir une sorte de bouillie claire qu'on étend sur les écorces, sous forme de badigeon. Pour obtenir le sulfure de calcium, il suffit de faire bouillir dans l'eau, par quantité égale, de la fleur de soufre et de la chaux fraîchement éteinte.

(*Revue de l'Horticulture belge et étrangère*).

APICULTURE

Instructions pour les Commencants.

(*Suite, voir les Bulletins d'avril et juin*).

AUTOMNE

23° N'enlevez pas trop de miel à vos abeilles. Souvenez-vous que c'est leur surplus seulement que vous devez prendre et rien de plus. Ne tuez pas la vache pour avoir le lait, ou la poule pour avoir l'œuf.

24° Quand vous ouvrez une ruche, si vous voyez quelques pillardes volant autour, vous pouvez être certain qu'il n'y a pas de nectar à récolter dans les champs; vous devrez éviter de laisser la ruche ouverte plus longtemps qu'il ne faut et prendre soin de ne pas laisser de miel, quand ce ne serait que quelques gouttes, où elles pourront l'atteindre.

25° Une pillarde est facile à reconnaître à ses mouvements vifs pour entrer dans une ruche ou pour échapper aux gardiennes.

26° Toutes les ouvrières peuvent devenir pillardes si on laisse du miel à leur portée durant un temps de disette, ou si on a une ou plusieurs ruches sans reines, qui n'ont plus assez d'activité pour se défendre.

27° Diminuez la largeur de l'entrée de vos ruches quand la récolte est finie ; mais ayez soin de la tenir largement ouverte tant qu'elle durera.

28° Les abeilles ne visiteront pas les fruits tant qu'il y aura du nectar à récolter dans les champs. Elles n'endommagent jamais les fruits sains. Si vous en doutez, placez une grappe de raisins non endommagée dans une ruche, ou une pêche mûre, et voyez si elles y ont touché vingt-quatre heures après. Ce sont les oiseaux et les guêpes qui entament les fruits. Les abeilles ne font que sucer les jus qui seraient perdus. Elles ne font pas non plus de mal aux fleurs. Au contraire, elles aident leur fécondation et augmentent la production.

29° Quand la récolte a été insuffisante, il faut nourrir. Cela n'arrivera guère qu'une saison sur dix, et vos petites travailleuses vous rembourseront largement l'année suivante.

30° La rosée de miel et les jus de fruits sont de mauvaises nourritures pour l'hiver. Il est prudent de les extraire des rayons. Si vous avez à nourrir, il faut employer du sirop fait avec du sucre blanc et un peu de miel.

31° Quand vous nourrissez pour l'hiver, la nourriture doit être donnée avant le commencement des froids. Il vaut mieux la donner chaude ou tiède et à la nuit tombante, en grande quantité à la fois. Un nourrissage qui dure plusieurs jours excite la reine à pondre, ce qui diminue les provisions.

**Conformément au Règlement,
les Leçons d'horticulture sont suspendues
pendant le mois d'Août.**

**Réunion des Sections pendant le Mois
d'Août.**

<i>Senlis</i>	Dimanche 6, à deux heures et demie, au local de la Société.
<i>Crépy-en-Valois</i>	— 13, à deux heures, à l'École communale des Garçons.
<i>Betz</i>	Jeudi 17, à deux heures, à la Mairie.
<i>La Chapelle-en-Serval</i> ..	Dimanche 20, à deux heures, chez M. Naze.
<i>Pont-Sainte-Maxence</i> ..	— 27, à dix heures, à la Mairie.
<i>Creil</i>	— 27, à deux heures, à la Mairie.
<i>Nanteuil-le-Haudouin</i> .	Jeudi 31, à deux heures, à la Mairie.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»	12 fois de suite. . .	48	fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.